

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00054

Numéro SIREN : 492 844 212

Nom ou dénomination : @SCENDIMMO

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt 2761



IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA		Régime Réel normal	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'exploitant :		Adresse du domicile de l'exploitant :	
SARL SARL ASCENDIMMO		34 ROUTE DE BOUILLON 50610 JULLOUVILLE	
Adresse de la direction de l'entreprise :		Ancienne adresse en cas de changement :	
34 ROUTE DE BOUILLON 50610 JULLOUVILLE			
SIRET	4 9 2 8 4 4 2 1 2 0 0 0 2 6		

B DIVERS

Activités exercées : Formation continue d'adultes	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)
	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	41 993	0
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
Total c + d	41 993	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)	41 993	
4 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		
4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)		
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	f	
5 Plus-values	16 358	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)		
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		
dont PVCT (art. 151 septies, art. 151 septies A et 238 quindecies du CGI)		16 358

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	ZRR art. 44 quindecies	Autres dispositifs
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)	Jeunes entreprises (JEI)
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)		Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies)
Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 %	sur le bénéfice professionnel	Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies)
		Zone de développement prioritaire (art. 44 sepdecies)

7 BIC non professionnels (2031Bis)	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies)	Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)	Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8 %

8 Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et coordonnées	ECF	Visa : CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné
- du prestataire :		X	
- du comptable : ASS AGC CERFRANCE			
rue CHEMIN DE LA BRETEQUE 76230 BOIS GUILLAUME			
- du conseil :			
- du CGA/OMGA, du viseur ou du certificateur conventionné : ASSO OMGA de NORMANDIE			
280 rue LOUIS BLERHOT 76230 BOIS GUILLAUME			
- N° d'agrément :	1 0 5 7 6 0		

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

N° 2031 BIS
2022

Désignation de l'entreprise : SARL SARL ASCENDIMMO
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice : 31/12/2022

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir renvois page 4)

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse des associés personnes morales	SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	N° fiscal (SPI)	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
GODEFROY SANDRINE 50610 JULLOUVILLE			21/11/1966 FONTENAY-SOUS-BOIS 94 Val de Marne FRA	1 224		
CHARLUET BERNARD 50610 JULLOUVILLE			11/03/1946 PARIS 75 Ville de Paris FRA	40 768		

Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 0

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : {
– Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
– Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A.	
	Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
	(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise SARL SARL ASCENDIMMO				Néant ☐			
Adresse de l'entreprise 50610 JULLOUVILLE							
Numéro SIRET* 4 9 2 8 4 4 2 1 2 0 0 0 2 6							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2022			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	1 000	016	1 000	
	Immobilisations corporelles*		028	63 353	030	18 027	45 325
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	64 353	048	18 027	46 325
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 854	070		2 854
		Autres* (3)	072	1 414	074		1 414
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	81 933	086		81 933
	Charges constatées d'avance *		092	1 241	094		1 241
	Total II		096	87 445	098		87 445
	Total général (I + II)		110	151 798	112	18 027	133 770
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		10 000		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		1 000		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131				
	Report à nouveau		134		32 729		
	Résultat de l'exercice		136		18 531		
	Provisions réglementées		140				
Total I		142		62 260			
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 766		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	62 615	172	69 744	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		71 510			
Total général (I + II + III)		180		133 770			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	54 643	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	28 000	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL SARL ASCENDIMMO**Néant ☐ *Exercice clos le
31/12/2022**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
			et livraisons	215		214		
	Production vendue	{ biens services*	intracommunautaires	217		218	66 441	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	66 441	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	16 731	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	359	244	427	
	Rémunérations du personnel*					250	35 088	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254	12 154	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262		
		Total des charges d'exploitation (II)				264	64 401	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 040	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)			280	19	
	Produits exceptionnels		(IV)			290	28 560	
	Charges financières		(V)			294		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		348	300	12 089	
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	18 531
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	18 531	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	35 088			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	4 732			
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	16 358
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	41 992
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	41 992	
						372		

Bilan

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 000		1 000	1 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	63 353	18 028	45 325	14 814
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	64 353	18 028	46 325	15 814
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 855		2 855	2 272
Autres créances	1 415		1 415	1 355
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	81 934		81 934	111 099
Charges constatées d'avance (3)	1 242		1 242	758
TOTAL ACTIF CIRCULANT	87 445		87 445	115 483
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	151 799	18 028	133 771	131 297
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	32 730	32 730
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	18 531	11 917
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	62 261	55 647
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	62 615	58 932
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 766	1 993
Dettes fiscales et sociales	7 129	14 725
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	71 510	75 650
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	133 771	131 297

(1) Dont à plus d'un an (a)		75 650
(1) Dont à moins d'un an (a)	71 510	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons Intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	66 442		66 442	74 751
Chiffre d'affaires net	66 442		66 442	74 751
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			66 442	74 751
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				-120
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			16 731	18 779
Impôts, taxes et versements assimilés			427	1 231
Salaires et traitements			35 088	32 177
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 154	10 786
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1	
Total charges d'exploitation (II)			64 401	62 853
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 041	11 898
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			20	19
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			20	19
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			20	19
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			2 060	11 917

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital	28 561	
Total produits exceptionnels (VII)	28 561	
Sur opérations en capital	12 090	
Total charges exceptionnelles (VIII)	12 090	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	16 471	
Total des produits (I+III+V+VII)	95 022	74 770
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	76 491	62 853
BENEFICE OU PERTE	18 531	11 917

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR :

1° Approbation des comptes 2022

2° Affectation du résultat

3° Fixation d'une rémunération du travail de l'exploitant

A Jullouville, le 23 JUIN 2023, à 18h, les associés de la SARL ASCENDIMMO se sont réunis sur convocation du gérant au siège social 34, route de Bouillon 50610 JULLOUVILLE :

Sont présents : Mr CHARLUET Bernard représentant 50% des parts

Mme CHARLUET Sandrine représentant 50% des parts

Il est donc constaté que 100% des porteurs de parts sont présents.

RESOLUTION N°1 : APPROBATION DES COMPTES 2022

Les comptes de l'exercice 2022 font apparaître un chiffre d'affaires s'élevant à : 66 441 € et le résultat fait apparaître un bénéfice de 18 531 €

Les comptes de l'exercice sont approuvés à l'unanimité

RESOLUTION N° 2 : Le gérant propose d'affecter le bénéfice de 18 531 € au compte report à nouveau.

Les associés décident en outre à l'unanimité d'affecter le compte report à nouveau à hauteur de 32 729 € en compte courant d'associés.

RESOLUTION N° 3 : Le gérant propose de fixer sa rémunération à 1 700 €/mois

Les associés décident à l'unanimité de fixer à 1 700€ par mois le montant de la rémunération du travail de l'exploitant.

A 19h n'ayant plus aucune question, les associés décident de clôturer l'assemblée.

Le gérant,

